

# Mutualité scolaire de Bulle

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 18

PDF erstellt am: **30.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## MUTUALITÉ SCOLAIRE DE BULLE

---

Le troisième rapport de « la Jeunesse prévoyante de Bulle » vient de paraître. Cette Société compte actuellement 200 mutualistes. Les résultats financiers, pour l'exercice 1911-1912, restent réjouissants et de nature à donner confiance pour l'avenir. Durant le dit exercice, il a été versé 9,500 cotisations à 0 fr. 15, soit la jolie somme de 1,425 fr. La répartition des 8/15 au fonds de maladie a donné 760 fr. et 7/15 au fonds d'épargne, 665 fr. L'épargne facultative s'est élevée à 269 fr. 75.

40 mutualistes ont été malades pendant l'année, soit 21 filles et 19 garçons. La Caisse a versé 554 fr. 50 d'indemnités, soit 593 jours à 0 fr. 80 et 161 jours à 0 fr. 50 (selon l'art. 27 des statuts). Sur ce nombre, 5 mutualistes ont reçu le maximum de l'indemnité prévue par les statuts, soit 39 fr. Le fonds d'épargne de la mutualité s'élève actuellement à 2,331 fr. 14 et celui du fonds de maladie à 911 fr. 71. Si l'on ajoute à ces chiffres le fonds d'administration, « la Jeunesse prévoyante de Bulle » possède une fortune nette de 3,332 fr. 05. Les résultats réjouissants des trois premiers exercices, dit le rapport, sont de nature à convaincre avantageusement les personnes encore hésitantes à l'égard des mutualités scolaires.

### TROISIÈME RAPPORT

#### sur la marche de la Mutualité scolaire de Bulle pendant l'année 1911-1912

---

La Société « la Jeunesse prévoyante de Bulle » comptait 227 mutualistes au 1<sup>er</sup> septembre 1911. Durant le présent exercice, 51 membres se sont retirés, ce qui réduit à 168 l'effectif des membres au 1<sup>er</sup> septembre 1912, soit 70 filles et 98 garçons. Des 51 mutualistes qui n'ont pas continué d'effectuer les cotisations hebdomadaires, 15 ont quitté Bulle et 16 ont retiré leur épargne ensuite d'émancipation de l'école. Les 20 autres défections sont dues à la négligence et au manque de prévoyance des enfants et surtout des parents. Ceux-ci, vu les difficultés actuelles de la vie, sont trop souvent portés à demander le remboursement de l'épargne, dès qu'elle se chiffre par quelques francs. Ces sorties sont très regrettables; cette année, elles seront heureusement compensées par 32 nouveaux membres effectifs (actifs), soit 15 garçons et 17 filles, donc un effectif de 200 mutualistes pour l'année 1912-1913. Le Comité de Direction n'a pas tenu de séance durant le présent exercice, la bonne marche de la Société n'ayant donné lieu à aucune difficulté.

#### Comptes de l'exercice.

Les résultats financiers restent réjouissants et sont de nature à donner confiance pour l'avenir. Il a été versé, pour l'exercice 1911-1912, 9500 cotisations à 0 fr. 15, soit la somme de 1,425 fr. La répartition

des 8/15 au fonds de maladie a donné 760 fr., et 7/15 au fonds d'épargne, 665 fr. L'épargne facultative s'est élevée à 269 fr. 75. 40 mutualistes ont été malades, soit 21 filles et 19 garçons, avec un total de 754 jours de maladie. La Caisse a versé 554 fr. 50 d'indemnités, soit 593 jours à 0 fr. 80 et 161 jours à 0 fr. 50 (selon l'art. 27 des statuts). Sur ce nombre, 5 mutualistes ont reçu le maximum de l'indemnité prévue par les statuts, soit 39 fr. Les retraits d'épargne se sont élevés à 438 fr. 31.

### Résumé de l'état financier de la Mutualité.

#### *Fonds de maladie.*

##### ACTIF

9500 cotisations à 8 cent. . . . . Fr. 760 —

##### PASSIF

Indemnités de maladie . . . . . Fr. 554 90

##### BALANCE

Actif . . . . .	Fr.	760 —
Passif . . . . .	»	554 90
Boni de l'exercice . . . . .	»	205 10
Boni des exercices précédents . . . . .	»	680 61
Intérêts . . . . .	»	26 —
Actif net . . . . .	Fr.	<u>911 71</u>

#### **Fonds d'épargne.**

##### ACTIF

9500 cotisations à 7 cent. . . . .	Fr.	665 —
Epargne facultative . . . . .	»	269 75
Intérêts de l'exercice . . . . .	»	62 17
	Fr.	<u>996 92</u>

##### PASSIF

51 remboursements effectués. . . . . Fr. 438 31

##### BALANCE

Actif . . . . .	Fr.	996 92
Passif . . . . .	»	438 31
Epargne de l'exercice . . . . .	»	558 61
Epargne des exercices précédents . . . . .	»	1,772 53
Actif net . . . . .	Fr.	<u>2,331 14</u>

### Fonds d'Administration.

#### ACTIF

Prélèvement au fonds de réserve . . . . .	Fr.	200 —
Souscriptions . . . . .	»	5 —
	Fr.	<u>205 —</u>

#### PASSIF

Gratification au Caissier . . . . .	Fr.	100 —
Gratification au secrétaire-adjoint . . . . .	»	20 —
Frais d'impressions et fournitures . . . . .	»	39 50
	Fr.	<u>159 50</u>

#### BALANCE

Actif . . . . .	Fr.	205 —
Passif . . . . .	»	159 50
Solde de l'exercice . . . . .	»	45 50
Solde des exercices antérieurs et int. . . . .	»	43 70
Actif net . . . . .	Fr.	<u>89 20</u>

### COMPTES DE BANQUES

#### *1<sup>o</sup> Banque de l'Etat*

Dépôts fonds de maladie :		
Versements et intérêts au 1 <sup>er</sup> septembre 1912 . . . . .	Fr.	856 61
En Caisse . . . . .	»	55 10
Somme égale à l'actif net . . . . .	Fr.	<u>911 71</u>

#### *2<sup>o</sup> Banque populaire de la Gruyère.*

Dépôts d'épargne :		
Versements et int. au 1 <sup>er</sup> septembre 1912 . . . . .	Fr.	2,331 14
Somme égale à l'actif net . . . . .	Fr.	<u>2,331 14</u>

#### *3<sup>o</sup> Banque populaire de la Gruyère.*

Dépôts fonds d'Administration :		
Versements et int. au 1 <sup>er</sup> septembre 1912 . . . . .	Fr.	82 85
En Caisse . . . . .	»	6 55
Somme égale à l'actif net. . . . .	Fr.	<u>89 20</u>

### Récapitulation.

Epargne . . . . .	Fr. 2,331 14
Fonds de maladie . . . . .	» 911 71,
Fonds d'Administration . . . . .	» 89 20
Fortune nette au 1 <sup>er</sup> septembre 1912. . . . .	<u>Fr. 3,332 05</u>

Nous ne saurions oublier, en terminant le présent rapport, d'adresser de chaleureux remerciements à toutes les personnes, spécialement aux membres du Corps enseignant, qui ont bien voulu collaborer à l'œuvre de la mutualité scolaire. Nous attendons impatiemment le prochain règlement d'exécution de la loi fédérale sur les assurances, votée le 4 février dernier, pour être mis au bénéfice de la dite loi.

Quoi qu'il en soit, les résultats si réjouissants des trois premiers exercices nous sont un précieux encouragement pour travailler plus courageusement encore à la diffusion de l'œuvre mutualiste.

#### LE COMITÉ DE DIRECTION :

*Le Secrétaire-Caissier :*  
**J. Verdon, inst.**

*Le Président :*  
**Dr. P. Alex.**

*Bulle, septembre 1912.*

---

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

*Les lois scolaires belges.* — Le « Bon scolaire » qui constituait l'idée originale et la base fondamentale du projet Schollaert a dû être abandonné par son successeur, M. de Broqueville, pour être remplacé par une autre combinaison qui nous apparaît de la façon suivante d'après les discours qu'il a récemment prononcés.

L'Etat versera un subside proportionnel au nombre de classes de chaque école et participera dans la construction, l'entretien et le loyer des locaux scolaires.

Une échelle de traitements sera établie pour tous les instituteurs tenant compte de leurs années de services et de leur état laïque ou religieux.

L'Etat versera aussi sa quote-part pour ce traitement, ainsi que pour les augmentations et indemnités fixées par le projet. Mais les écoles libres subsidiées devront payer à leur personnel enseignant n'appartenant pas à une congrégation religieuse les traitements prévus pour les instituteurs communaux.

Enfin, les avantages, droits et obligations seront les mêmes pour toutes ces écoles en ce qui concerne l'hygiène, les programmes, les diplômes et l'inspection.